



ANI – LA MOBILISATION CONTINUE !

Malgré l'opposition d'une majorité d'organisations syndicales (CGT, FO, SOLIDAIRES et FSU), le mardi 9 avril, les députés de la majorité gouvernementale (PS) ont approuvé le projet de loi issu de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier (ANI – ratifié par le MEDEF et refusé par 2 des 3 grandes confédérations syndicales.

Ce projet de loi entérine un véritable recul social, il organise la flexibilité, la mobilité, la précarité au détriment des salariés. Cet accord conduit à la casse du code du travail, en légalisant le chantage à la baisse des salaires au prétexte de la défense de l'emploi, ou encore, en restreignant les recours en justice pour les salariés et les peines encourues par les employeurs. Cela conduirait à une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi et à l'augmentation du chômage...

Aujourd'hui, ce sont les sénateurs qui vont examiner ce texte (à compter du 17 avril 2013). La CGT Île-de-France propose de poursuivre la mobilisation et l'interpellation des sénateurs. Des mesures réellement favorables à l'emploi peuvent être prises (ex : possibilité de suspendre les plans de licenciements pour examiner les propositions syndicales alternatives...).

Rassemblement régional unitaire de l'Île-de-France (animation sonore)

Mercredi 17 avril à 12h00 – rue de Tournon face au Sénat

Métro : Odéon

Contact presse : Thierry Dumez : 01 55 82 88 00

Montreuil, le 11 avril 2013

Union Régionale d'Île de France CGT

263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil cedex. Téléphone 01 55 82 80 00. Fax : 01 48 51 68 97
Courriel : urif@cgt.fr. Site : www.urif.cgt.fr

Union Régionale d'Ile de France CGT

263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil cedex. Téléphone 01 55 82 80 00. Fax : 01 48 51 68 97
Courriel : urif@cgt.fr. Site : www.urif.cgt.fr